



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toulon, le 29 juillet 2015

Unité Territoriale du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine –
BP 50520
83041 Toulon cedex 9

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur
SOMATER
78, Chemin des Virgiles
83120 Sainte MAXIME

Nos réf. : D-0611-2015-UT83-LT
S3IC. : 64.9702/P3
Affaire suivie par : Toulon 3
Tél. 04 94 08 66 05 – **Fax :** 04 94 08 66 10

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 07/07/2015 dans l'établissement SOMATER à Sainte Maxime

P.J. : 1 fiche d'écart

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 07/07/2015.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour du respect des prescriptions techniques applicables concernant les rejets aqueux et les émissions de poussières de votre installation.

Suite à cette visite d'inspection, un écart à la réglementation vous a été notifié par l'Inspecteur de l'Environnement. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos engagements en réponse à ce constat.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

Ecart à la réglementation relevés : (voir la fiche jointe)


L'écart à la réglementation fait l'objet d'un engagement de mise en conformité de votre part avant le 30 juillet 2015. Cet engagement de mettre en place des aspersionneurs sur votre site afin de limiter les émissions de poussières sera vérifié lors d'une prochaine inspection.

Cette conclusion est reprise et détaillée dans la fiche d'écart jointe.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la D.R.E.A.L. P.A.C.A.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale et par délégation
Le responsable de la Subdivision Toulon 3

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Henri Degli Esposti